

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81.118

Objet

Demande d'exonération de la taxe additionnelle sur les billets d'entrée et de la taxe sur les spectacles : match du R.O.C. RUGBY du 22 Août 1981.

DATE DE CONVOCATION

17 Juillet 1981

DATE D'AFFICHAGE

17 Juillet 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 17

Nombre de votants 23

Pour : _____

Contre : _____

Abstentions _____

Unanimité

Délibération exécutoire
en application de l'art. L. 121-31
du Code des Communes
MAIRIE DE ROYAN, le 26 Novembre 1981

Pr le Maire
Le Premier Adjoint,

J. P. FABER



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt un
le vingt quatre juillet à 19 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD, BOUTET
BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, TETARD, NAULIN, DUFEIL, MAURELLET,
GUICHAOUA, BROTREAU, BERLAND, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. LIS - M. BOISARD par M. MAURELLET
MONTRON par M. BUIJARD, M. PAPEAU par M. GUICHAOUA,
PELLETIER par M. DUFEIL, Me TAP par M. CABAL.

Absents : MM. POUGET, POUMAILLOUX, VIAUD, BOULAN

Madame TACQUET

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 23 Juillet 1981, le Président du R.O.C. section
RUGBY sollicite de la Ville, pour son match de propagande du
22 Août 1981 au Stade d'Honneur, l'exonération de la taxe addition-
nelle de 2,00 Frs sur les billets d'entrée et l'exonération de la
taxe sur les spectacles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande présentée,

DECIDE :

- d'accorder au R.O.C. RUGBY l'exonération :

- de la taxe additionnelle de 2,00 Frs sur les billets d'entrées,
- de la taxe sur les spectacles, à l'occasion du match de propa-
gande organisé sur le Stade d'Honneur le 22 Août 1981 entre les
équipes I de la Rochelle et de Limoges.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre, M. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

signé:

Pierre LIS